

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LES MEMBRES DE BÉNÉVOLES CANADA

Nom de l'organisation :

Nom de la personne de contact (prénom, nom) :

Adresse postale de l'organisation :

Ville :

Province/territoire :

Code postal :

Téléphone du bureau :

Site Internet de l'organisation (si disponible) :

Téléphone portable :

Courriel :

Note : Cette couverture n'est disponible que pour les organisations domiciliées au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et que vous acceptez les conditions d'éligibilité.

*Veuillez informer BMS si les coordonnées de l'organisation ont changé afin de continuer à recevoir les informations relatives à l'assurance de l'organisation.

Détails du membre

Votre organisme est-il membre de Bénévoles Canada?

Oui Non

Veuillez indiquer le numéro de membre de l'organisation :

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement.

Détails de l'organisation

Veuillez sélectionner la catégorie qui décrit le mieux votre organisation :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arts et culture | <input type="checkbox"/> Développement et logement |
| <input type="checkbox"/> Sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Droit, plaidoyer et politique |
| <input type="checkbox"/> Éducation et recherche | <input type="checkbox"/> Octroi de subventions, collecte de fonds et protection du bénévolat |
| <input type="checkbox"/> Universités et collèges | <input type="checkbox"/> International |
| <input type="checkbox"/> Santé | <input type="checkbox"/> Religion |
| <input type="checkbox"/> Services sociaux | <input type="checkbox"/> Associations et syndicats d'entreprises et professionnels |
| <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Association communautaire/de quartier |

Organisations non classées ailleurs / Autres (veuillez préciser) :

Décrivez brièvement les activités de l'organisation :

Total des recettes pour l'année fiscale écoulée :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 0 \$ - 50 000 \$ | <input type="checkbox"/> 750 001 \$ - 1 000 000 \$ |
| <input type="checkbox"/> 50 001 \$ - 100 000 \$ | <input type="checkbox"/> 1 000 001 \$ - 2 000 000 \$ |
| <input type="checkbox"/> 100 001 \$ - 250 000 \$ | <input type="checkbox"/> 2 000 001 \$ - 3 000 000 \$ |
| <input type="checkbox"/> 250 001 \$ - 500 000 \$ | <input type="checkbox"/> 3 000 001 \$ - 5 000 000 \$ |
| <input type="checkbox"/> 500 001 \$ - 750 000 \$ | <input type="checkbox"/> Plus de 5 000 001 \$ |
-

Indiquez l'excédent ou le déficit pour le dernier exercice fiscal (ex : indiquez -1000 pour un déficit de 1 000 \$) :

Catégories spéciales

Si votre organisation entre dans l'une des catégories spéciales énumérées ici, votre demande sera transmise à BMS pour un examen plus approfondi. Veuillez indiquer si votre organisation entre dans l'une des catégories suivantes :

- Commissions aéroportuaires
- Sociétés de condominiums
- Établissements d'enseignement/conseils scolaires publics
- Organismes de placement financier
- Organisations commerciales à but lucratif
- Hôpitaux, cliniques et autres institutions médicales
- Syndicats
- Groupes de pression
- Municipalités, administrations provinciales et fédérales (gouvernements)
- Partis politiques
- Organisations de développement de produits, y compris les essais et les normes
- Groupes professionnels dotés d'une autorité de régulation et/ou d'un comité de discipline
- Organismes de recherche
- Organisations non constituées en société

Détails du demandeur

Les questions suivantes concernent la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et la responsabilité civile générale pour les réclamations/poursuites ou actions en justice intentées contre l'organisation ou d'autres personnes proposées pour cette assurance.

L'organisation a-t-elle déjà fait l'objet d'un refus, d'une annulation ou d'un non-renouvellement de l'assurance des administrateurs et des dirigeants et/ou de l'assurance de la responsabilité civile d générale? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation ou toute autre personne proposée pour cette assurance a-t-elle fait l'objet d'une réclamation ou d'une action en justice ou est-elle actuellement en instance de réclamation? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Une action en justice a-t-elle été intentée par ou au nom de l'organisation contre une ou plusieurs personnes proposées pour cette assurance? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des trois dernières années, l'organisation ou toute personne proposée pour cette assurance a-t-elle fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un avis ou d'une audition de la part d'un organisme de réglementation fédéral ou provincial? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation ou toute personne proposée pour cette assurance a-t-elle déjà fait l'objet d'allégations de négligence par écrit ou verbalement au cours des cinq dernières années? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance d'un fait ou d'une circonstance impliquant l'organisation, ses administrateurs ou ses dirigeants, qui pourrait donner lieu à une réclamation ou prévoyez-vous que des réclamations seront déposées à l'encontre de votre organisation? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique	Réclamations formulées
Coûts de la défense	En plus des limites
Mandat d'administrateur externe	Inclus
Responsabilité des pratiques d'emploi	Inclus
Responsabilité fiduciaire	Inclus
Coûts des relations publiques	100 000 \$ au total
Territoire de couverture	Dans le monde entier
Personnes assurées	Toutes les personnes qui ont été, sont ou seront directeurs, administrateurs, dirigeants, employés, membres du personnel, membres du conseil d'administration et membres de comités de l'organisation ou de ses filiales
Couverture des réclamations de tiers pour discrimination	Inclus
Extension pour préjudice personnel	Inclus
Actes illicites en matière de sécurité des données et de protection de la vie privée	100 000 \$ / 1 000 \$ de franchise

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Matrice de tarification annuelle des administrateurs et des dirigeants des organisations bénévoles désignées :

Recettes annuelles	Limite de 500 000 \$	Limite de 1 000 000 \$	Limite de 2 000 000 \$	Limite de 3 000 000 \$	Limite de 5 000 000 \$
< 50 000 \$	<input type="checkbox"/> 284 \$	<input type="checkbox"/> 372 \$	<input type="checkbox"/> 612 \$	<input type="checkbox"/> 776 \$	<input type="checkbox"/> 1 104 \$
50 001 \$ - 100 000 \$	<input type="checkbox"/> 448 \$	<input type="checkbox"/> 612 \$	<input type="checkbox"/> 776 \$	<input type="checkbox"/> 898 \$	<input type="checkbox"/> 1 269 \$
100 001 \$ -250 000 \$	<input type="checkbox"/> 575 \$	<input type="checkbox"/> 764 \$	<input type="checkbox"/> 1 187 \$	<input type="checkbox"/> 1 450 \$	<input type="checkbox"/> 2 377 \$
250 001 \$ - 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 652 \$	<input type="checkbox"/> 842 \$	<input type="checkbox"/> 1 318 \$	<input type="checkbox"/> 1 599 \$	<input type="checkbox"/> 2 641 \$
500 001 \$ - 750 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 948 \$	<input type="checkbox"/> 1 468 \$	<input type="checkbox"/> 1 757 \$	<input type="checkbox"/> 2 906 \$
750 001 \$ - 1 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 1 054 \$	<input type="checkbox"/> 1 616 \$	<input type="checkbox"/> 1 932 \$	<input type="checkbox"/> 3 170 \$
1 000 001 \$ - 2 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 1 267 \$	<input type="checkbox"/> 1 943 \$	<input type="checkbox"/> 2 323 \$	<input type="checkbox"/> 3 435 \$
2 000 001 \$ - 3 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 1 530 \$	<input type="checkbox"/> 2 323 \$	<input type="checkbox"/> 2 790 \$	<input type="checkbox"/> 3 700 \$
3 000 000 \$ - 5 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 1 837 \$	<input type="checkbox"/> 2 790 \$	<input type="checkbox"/> 3 350 \$	<input type="checkbox"/> 3 965 \$

Matrice de tarification annuelle des directeurs et responsables des centres de bénévolat désignés :

Recettes annuelles	Limite de 500 000 \$	Limite de 1 000 000 \$	Limite de 2 000 000 \$	Limite de 3 000 000 \$	Limite de 5 000 000 \$
< 50 000 \$	<input type="checkbox"/> 199 \$	<input type="checkbox"/> 256 \$	<input type="checkbox"/> 429 \$	<input type="checkbox"/> 543 \$	<input type="checkbox"/> 773 \$
50 001 \$ - 100 000 \$	<input type="checkbox"/> 314 \$	<input type="checkbox"/> 429 \$	<input type="checkbox"/> 544 \$	<input type="checkbox"/> 630 \$	<input type="checkbox"/> 888 \$
100 001 \$ -250 000 \$	<input type="checkbox"/> 403 \$	<input type="checkbox"/> 535 \$	<input type="checkbox"/> 831 \$	<input type="checkbox"/> 1 015 \$	<input type="checkbox"/> 1 664 \$
250 001 \$ - 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 458 \$	<input type="checkbox"/> 590 \$	<input type="checkbox"/> 924 \$	<input type="checkbox"/> 1 119 \$	<input type="checkbox"/> 1 850 \$
500 001 \$ - 750 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 665 \$	<input type="checkbox"/> 1 027 \$	<input type="checkbox"/> 1 231 \$	<input type="checkbox"/> 2 035 \$
750 001 \$ - 1 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 735 \$	<input type="checkbox"/> 1 132 \$	<input type="checkbox"/> 1 352 \$	<input type="checkbox"/> 2 219 \$
1 000 001 \$ - 2 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 887 \$	<input type="checkbox"/> 1 360 \$	<input type="checkbox"/> 1 627 \$	<input type="checkbox"/> 2 405 \$
2 000 001 \$ - 3 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 1 071 \$	<input type="checkbox"/> 1 627 \$	<input type="checkbox"/> 1 952 \$	<input type="checkbox"/> 2 591 \$
3 000 000 \$ - 5 000 000 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 1 287 \$	<input type="checkbox"/> 1 952 \$	<input type="checkbox"/> 2 345 \$	<input type="checkbox"/> 2 775 \$

Le saviez-vous? L'assurance des frais de justice est incluse dans l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, qui prévoit ce qui suit :

Appels en matière de licences statutaires (défense)	150 000 \$ (défense) par sinistre
Conflits de propriété (poursuites/défense)	150 000 \$ par sinistre
Dommages corporels (poursuite)	150 000 \$ par sinistre
Protection fiscale (défense)	150 000 \$ par sinistre

Les organisations ont également accès à :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les juristes de l'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Attention : l'avocat ne donne pas de conseils sur la couverture, ne prend pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examine pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles guidés et personnalisables. Les exemples de modèles comprennent les testaments et les procurations, les contrats de travail, les contrats de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et sauvegardés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Révision de documents juridiques

Accès à des avocats pour réviser un document juridique simple et vous fournir une copie annotée du document avec leurs notes. Cela vous aidera à comprendre les conséquences générales que le document peut avoir pour vous.

Assurance erreurs et omissions

Votre organisation fournit-elle des conseils professionnels, des formations, des traitements, des supervisions ou des services de soins à des clients ou à des membres du public? Si oui, votre organisation devrait envisager de souscrire une assurance contre les erreurs et omissions.

Les organisations à but non lucratif dans le domaine des services sociaux, des soins de santé ou de tout autre domaine fournissant des services professionnels peuvent être vulnérables aux risques et devraient envisager de souscrire une assurance erreurs et omissions.

L'assurance erreurs et omissions offre une couverture en cas de négligence réelle ou présumée dans le cadre de la prestation d'un service à des clients ou à des membres du public. Les services professionnels généralement couverts par l'assurance erreurs et omissions comprennent les services fournis ou les conseils donnés à d'autres personnes pour le compte de l'organisation. L'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants couvre les prestations liées aux fonctions des administrateurs et des dirigeants et ne s'étend pas aux services professionnels.

L'assurance erreurs et omissions peut offrir aux organisations à but non lucratif et aux associations caritatives une protection financière essentielle. L'assurance erreurs et omissions permet de couvrir les honoraires d'avocats, les frais de justice et même les frais de règlement ou de jugement liés aux accusations initiales.

Si vous pensez être exposé à un risque de responsabilité civile professionnelle sur la base des informations ci-dessus, veuillez répondre par l'affirmative à la question suivante.

Souhaitez-vous recevoir plus d'informations sur l'assurance erreurs et omissions?

Oui Non

Assurance responsabilité civile générale

La responsabilité civile générale protège l'organisation contre les réclamations découlant des dommages corporels ou matériels qu'elle pourrait causer à une autre personne du fait de ses activités et/ou de ses locaux.

La responsabilité civile générale est recommandée pour la plupart des organisations, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui :

- Louer ou posséder un bureau
- Interagir avec les clients ou les membres du public
- Accueillir ou participer à des événements

Si votre organisation a du contenu à assurer (bureaux, ordinateurs, chaises, etc.), BMS vous recommande de souscrire le forfait des bureaux, car une police responsabilité civile générale autonome peut ne pas être une protection suffisante.

Vous pouvez le faire en remplissant une proposition séparée. Si vous avez l'intention de souscrire une police forfait des bureaux, ne remplissez pas la section suivante.

Si vous préférez parler à un courtier, veuillez contacter BMS au 1-844-294-2715 ou à sousnotreaile@bmsgroup.com.

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique	Basé sur l'occurrence
Produits et opérations achevées	Jusqu'à la limite de la police sélectionnée
Préjudice personnel et publicitaire	Jusqu'à la limite de la police sélectionnée
Automobile non possédée	2 000 000 \$
Dommages aux véhicules loués	40 000 \$
Responsabilité juridique du locataire	500 000 \$
Responsabilité patronale éventuelle	1 000 000 \$
Passif au titre des avantages sociaux	1 000 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$ par événement
Franchise	1 000 \$

Les avenants d'exclusion :

Abus

Les organisations suivantes ne sont pas éligibles à la couverture :

- Assistance à la vie autonome
- Soins palliatifs
- Maisons de retraite
- Garderies
- Services à la jeunesse - Centres d'accueil/Jeunes à risque
- Expositions à l'étranger

Veuillez confirmer que votre organisation n'entre pas dans l'une de ces catégories.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale pour votre organisation?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Recettes annuelles	2 000 000 \$ par sinistre / 2 000 000 \$ au total	5 000 000 \$ par sinistre / 5 000 000 \$ au total
< 200 000 \$	<input type="checkbox"/> 500 \$	<input type="checkbox"/> 794 \$
200 001 \$ - 300 000 \$	<input type="checkbox"/> 627 \$	<input type="checkbox"/> 923 \$
300 001 \$ - 400 000 \$	<input type="checkbox"/> 697 \$	<input type="checkbox"/> 994 \$
400 001 \$ - 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 783 \$	<input type="checkbox"/> 1 080 \$

Veillez indiquer le revenu de l'organisation, s'il est supérieur à 1 000 000 \$:

Les volontaires entreprennent-ils des activités dangereuses ou des activités manuelles/physiques nécessitant une expertise spécialisée? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation est-elle impliquée dans la fabrication, la modification, la distribution ou la vente de produits? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation est-elle impliquée dans des ventes ou des opérations à l'étranger? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation est-elle implantée ou se déplace-t-elle en dehors du Canada? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Autres lieux d'implantation

L'organisation loue-t-elle/exploite-t-elle un deuxième site pour lequel elle a besoin d'une assurance responsabilité civile générale? Dans l'affirmative, la limite de l'assurance responsabilité civile générale sera partagée avec votre site principal. Oui Non

REMARQUE : cette disposition ne s'applique pas aux lieux où se déroulent des événements temporaires.

Si oui, veuillez indiquer l'adresse du lieu ci-dessous :

Adresse postale :

Ville :

Province/territoire :

Code postal :

Limite par événement	Prime
2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$
5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 297 \$

Les événements/activités suivants sont exclus de la responsabilité civile générale :

Toboggan	Services à la jeunesse - Centres d'accueil / Jeunes à risque
Football de base	Spectacles aériens / Exposition sur l'aviation, y compris les montgolfières
Armes à feu ou expositions impliquant des armes à feu	Saut à l'élastique
Protestations / Manifestations	Salons de l'automobile (y compris les courses, les courses de poker, les courses de tracteurs)
Nuitées / Retraites	Murs d'escalade portables
Compétitions de skateboard	Derbys de démolition
Camps d'été	Festivals de bateaux-dragons
Assistance à la vie autonome	Escalade en montagne
Soins palliatifs	Expositions impliquant des armes à feu
Maisons de retraite	Feux d'artifice ou effets ou présentations pyrotechniques
Activités avec des structures gonflables	Histoire en action / Reconstitutions de batailles
Garderies	Rodeos
Carnavals itinérants / Manèges / Taureaux mécaniques	Courses ou événements de motoneige (y compris les courses de poker)
Hypnotiseurs	Recherche et sauvetage
Risque lié aux jeux	Ski alpin / Snowboard ;
Toboggan aquatique / Parcs aquatiques / Sports et activités aquatiques	Kitesurf / Parasailing
Contact Sports	Équitation
Arts martiaux mixtes ; Rugby	Boxe ; Football (contact) ; Hockey (contact) ;
Rafting en eaux vives ; tyroliennes ; escalade sur glace ; pêche sur glace ; escalade en montagne ; kitesurf ; parachute ascensionnel	Les activités nautiques qui ne sont pas organisées par un opérateur tiers titulaire d'une licence et d'une assurance
Rassemblements à caractère politique ou religieux	Lancer de haches (lorsqu'il n'a pas lieu dans un lieu tiers couvert par une assurance)
Exposition à l'extérieur du Canada	

Je comprends que les événements/activités susmentionnés sont exclus de la police responsabilité civile générale.

Si vous avez besoin d'une couverture pour un événement correspondant à l'une des descriptions ci-dessus, veuillez contacter BMS.

Avez-vous prévu un événement pour la période politique 2025-2026? Veuillez répondre "Non" si les détails de votre événement n'ont pas encore été finalisés. Veuillez contacter BMS au moins un mois avant tout événement futur afin de vous assurer qu'une couverture adéquate est en place. Oui Non

Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Combien d'événements accueilleront entre 250 et 500 participants?

Si vous organisez des événements avec 250 à 500 participants, veuillez noter qu'une prime supplémentaire s'appliquera par événement : 2 000 000 \$ responsabilité civile générale est 120 \$ / 5 000 000 \$ responsabilité civile générale est 250 \$.

Certains événements accueilleront-ils plus de 500 personnes? Oui Non

De l'alcool sera-t-il servi lors d'un événement? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez confirmer si le lieu détient une responsabilité en matière de boissons alcoolisées.

Si les réponses ci-dessus changent au cours de l'année, veuillez contacter BMS avant l'événement pour vous assurer que vous êtes correctement couvert.

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si l'organisation est contractuellement tenue d'ajouter un assuré additionnel à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré additionnel offre une couverture d'assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant des activités ou de l'occupation de l'organisation. Il convient de noter que tout assuré additionnel est tenu de souscrire sa propre assurance de responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/territoire :

Code postal :

Cybersécurité et atteinte à la vie privée - AMÉLIORÉ 2025-2026

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée

Cette politique est conçue pour fournir une protection contre le risque de détenir des quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer les dommages à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Réponse à la brèche

Coûts supplémentaires liés à l'intervention en cas de violation	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes notifiées	5 000 \$ (particuliers), 100 000 \$ (entreprises)

Limite globale de responsabilité de la police 1 000 000 \$

Perte de première partie

Interruption d'activité - à la suite d'une faille de sécurité	100 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Perte par cyber-extorsion	500 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité des données et des réseaux	100 000 \$
Défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Passifs et coûts liés aux cartes de paiement	100 000 \$
Responsabilité des médias	100 000 \$

eCrime

Instruction frauduleuse* et fraude au transfert de fonds	Disponible moyennant une prime supplémentaire
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense criminelle

Récompense criminelle 50 000 \$ (**NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE**)

Restauration du matériel informatique Inclus (**NOUVEAU**)

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes notifiées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Recettes brutes	Prime annuelle
De 0 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
De 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
De 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
De 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
De 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$

De 3 000 001 \$ à 3 500 000	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
De 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
De 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
De 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Au-dessus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Votre organisation a-t-elle fait l'objet d'une réclamation ou d'un procès concernant le cyberespace, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation à l'encontre de votre organisation? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre organisation a-t-elle déjà été victime d'une atteinte à la cybersécurité/à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé ou a-t-elle déjà fait l'objet d'une réclamation de ce type? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Exposé des faits, y compris les conditions suspensives

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit obtenue. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

L'organisation met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

L'organisation sauvegarde régulièrement les données critiques sur un site séparé qui ne serait pas affecté par un problème dans l'environnement réel.

L'organisation utilise l'authentification multifactorielle (AMF) pour les services basés sur le cloud (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur le cloud) et pour tous les accès à distance à son réseau ; ou si Non, l'organisation utilise Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : L'organisation n'autorise l'accès à distance à son environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel. Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement basés sur l'informatique en nuage.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

L'organisation suit et/ou dispense au moins une fois par an une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage, qui s'adresse à toutes les personnes ayant accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles à l'adresse suivante : www.getcybersafe.gc.ca.

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

*Couverture supplémentaire disponible

Si l'organisation transfère des fonds, BMS vous recommande d'ajouter une couverture contre les instructions frauduleuses et les transferts de fonds frauduleux.

L'assurance contre **les instructions frauduleuses** prévoit une limite de 100 000 \$ pour les sinistres résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez transféré, payé ou livré des fonds ou des titres à la suite d'instructions frauduleuses (c.-à-d. des instructions écrites, électroniques (y compris des instructions par courriel ou par Internet) ou téléphoniques frauduleuses données par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, qui visent à induire un assuré en erreur par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel l'assuré s'est fondé en toute bonne foi).

Fraude au transfert de fonds : la perte d'argent ou de titres contenus dans un compte de transfert auprès d'une institution financière, résultant d'instructions frauduleuses données par un tiers à une institution financière lui ordonnant de transférer, de payer ou de livrer de l'argent ou des titres provenant d'un compte tenu par vous/votre entreprise assurée auprès de cette institution, sans que vous/votre entreprise assurée en ayez connaissance ou y consenti.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ par an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ par an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

Oui Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Déclarations et garantie

SANS LIMITER LES AUTRES RECOURS DONT DISPOSENT LES ASSUREURS, L'ASSURANCE PROPOSÉE NE COUVRIRA PAS LES SINISTRES DONT TOUTE PERSONNE PROPOSÉE POUR CETTE ASSURANCE A CONNAISSANCE OU LES SINISTRES RÉSULTANT DE FAITS OU DE CIRCONSTANCES DONT TOUTE PERSONNE PROPOSÉE POUR CETTE ASSURANCE A CONNAISSANCE.

L'agent autorisé soussigné de l'organisation, au nom de l'organisation et de toute(s) personne(s) proposée(s) pour cette assurance, déclare qu'à sa connaissance, les déclarations figurant dans le présent document sont vraies et correctes et que des efforts raisonnables ont été déployés pour obtenir suffisamment d'informations de la part de toute personne proposée pour cette assurance afin de faciliter le remplissage correct et précis du présent formulaire de proposition. Le soussigné convient en outre que si un changement important dans l'état du proposant est découvert entre la date de la présente proposition et la date d'entrée en vigueur de la police, qui rendrait la présente proposition inexacte ou incomplète, il en informera immédiatement l'assureur par écrit. Bien que la signature de la présente proposition

n'engage pas le soussigné, au nom de l'organisation ou de toute personne proposée pour cette assurance, à contracter l'assurance, le soussigné, au nom des personnes proposées pour cette assurance et de l'organisation, accepte que la présente proposition et les informations fournies conformément à celle-ci constituent la base du contrat en cas d'émission d'une police et que la présente proposition soit jointe à la police et en fasse partie intégrante.

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, décliné ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile ou de couverture des biens et que la présente demande fait état des risques connus à la date de la demande.

Je déclare que les déclarations faites dans le présent document sont à tous égards véridiques et correctes et je demande par la présente un contrat d'assurance fondé sur la véracité desdites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas le demandeur ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire constituera la base du contrat en cas d'émission d'une police d'assurance.

Il est entendu et convenu que j'autorise (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, la communication et la documentation de la police (immédiate et future) soient rédigées en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la (les) police(s).

La prime d'assurance est intégralement retenue et n'est pas remboursable.

IMPORTANT : Cette demande doit être remplie par le directeur exécutif, le membre du conseil d'administration ou un autre agent/administrateur autorisé au nom du demandeur. En choisissant dans le menu déroulant ci-dessous, le demandeur certifie que ce formulaire a été dûment complété par le directeur exécutif, le membre du conseil d'administration ou un agent/administrateur autorisé.

Signé par :

Poste :

Date :

Divulgarion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)
Responsabilité des administrateurs et des dirigeants	Par demande	25%
Assurance de protection juridique	Par demande	25%
Responsabilité civile générale	Par demande	25%
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, cliquez ici :

https://www.bmsgroup.com/assets/emailDownloads/Disclosure_Duty-of-Care_2024.pdf

Informations sur le paiement

Pour les nouvelles demandes, les primes sont calculées au prorata :

Prime du 31 mars au 30 juin = 100 % du prix de la matrice

Prime du 1er juillet au 30 septembre = 75 % de la tarification matricielle

Prime du 1er octobre au 31 décembre = 50 % de la tarification matricielle

Prime du 1er janvier au 30 mars = 25 % du prix de la matrice

Les provinces suivantes sont soumises à la taxe de vente provinciale :

Les résidents de l'Ontario ajoutent 8 % de taxe de vente

Les résidents du Québec ajoutent 9 % de taxe de vente

Les résidents du Manitoba ajoutent une taxe de vente de 7 %.

Les résidents de Terre-Neuve ajoutent 15 % de taxe de vente

Les résidents de la Saskatchewan ajoutent 6 % de taxe de vente

Toutes les autres provinces sont exonérées. La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Risk Services Ltd. l'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Sous-total	\$
Frais de service*	25,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

***VEUILLEZ NOTER :** Les frais de service ne s'appliquent pas si vous souscrivez UNIQUEMENT une assurance erreurs et omissions.

Autorisation de débit de la carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou M/C :

Date d'expiration :

CVV :

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)

979 rue Bank, bureau 200

Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais : 1-844-294-2715

Télécopie : 613-701-4234

Site web : www.underourwing.bmsgroup.com